

ACCEPTATION ET REFUS DE LA DEPENDANCE
ROMAINE CHEZ SICULUS FLACCUS

*Acceptance and Refusal of Roman Domination
in Siculus Flaccus*

Jean-Yves GUILLAUMIN
Professeur à l'Université de Franche-Comté
(ISTA, Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité).
guillaumin@aricia.fr

Fecha de recepción: 16-12-06

Fecha de aceptación definitiva: 17-07-07

BIBLID [0213-2052(2007)25;261-273]

RESUMEN: Al comienzo de la obra *De condicionibus agrorum*, Sículo Flaco dedica una frase al análisis de la aceptación y el rechazo de la dominación romana por parte del *populus*. En el análisis se citan varias fuentes literarias entre las que destaca la *Eneida* 7, 234-238 de Virgilio. Así, desde un punto de vista filológico, parece posible aceptar la reforma, propuesta por Lachmann, de modificar *addixerunt* por *adiunxerunt* en la frase de Sículo. Lo más importante que se debe percibir es que el autor retoma de estas líneas de la *Eneida* el mismo mensaje ideológico de Virgilio, que es el que permanece en la memoria viva de todos los lectores romanos.

Palabras clave: agrimensores, agrimensura romana, dominación, resistencia, Imperio romano, Virgilio y Sículo Flaco.

ABSTRACT: In the beginning of his work *De condicionibus agrorum*, Siculus Flaccus devotes one sentence to the study of the acceptance and refusal of Roman domination among the *populi*. Its study brings out literary sources, among which the most important is probably Virgil's *Aeneid* 7, 234-238. From a philological point of view, this makes it possible to accept of the correction once suggested by Lachmann, that is, to change *addixerunt* into *adiunxerunt* in Siculus' sentence. Most important, one

might notice that the author takes up the same ideological message as Virgil does, which rests on the memory, still alive in every Roman reader, of those lines from the *Aeneid*.

Key words: Agrimensores, Roman land surveying, domination, resistance, Roman Empire, Virgil, Siculus Flaccus.

Il y a dans le traité gromatique de Siculus Flaccus, même si ce point n'est abordé que dans l'ouverture de l'ouvrage, une certaine vision de l'acceptation ou du refus de la dépendance de la part des différents *populi* à l'égard du peuple romain. Les premières pages du *De condicionibus agrorum*, en effet, non sans un certain cynisme rempli de bonne conscience, cherchent à replacer l'histoire des distributions de terres dans le contexte de l'histoire des affrontements de Rome avec les autres peuples du bassin méditerranéen. On peut, certes, y voir seulement des développements convenus, dressés sur des bases tellement récurrentes qu'on en néglige volontiers l'analyse. Adoptons une attitude différente: il n'est pas sans intérêt de reconsidérer ces pages, ou du moins quelques-unes de leurs phrases les plus caractéristiques, en exerçant sur elles une analyse un peu plus approfondie.

Nous nous consacrerons donc à l'examen de quelques lignes, cinq ou six, parmi celles qui sont écrites par l'auteur au début de son traité; nous les citerons pour commencer, d'après le texte communément reçu, celui de Lachmann (p. 135) et de Thulin (p. 98-99), car sur ce passage il n'y a pas de différence entre les deux éditeurs.

Quidam enim populi pertinaciter aduersus Romanos bella gesserunt, quidam experti uirtutem eorum seruauerunt pacem, quidam cognita fide et iustitia eorum se eis addixerunt et frequenter aduersus hostes eorum arma tulerunt. Leges itaque pro suo quisque merito acceperunt: neque enim erat iustum ut his qui totiens admissio perurio rupere pacem ac bellum intulere Romanis, idem praestari quod fidelibus populis.

C'est-à-dire:

Car certains peuples ont mené contre Rome des guerres opiniâtres, certains, ayant fait l'expérience de la valeur romaine, ont maintenu la paix, certains, ayant reconnu sa loyauté et sa justice, se sont livrés à elle et ont fréquemment porté les armes contre ses ennemis. C'est pourquoi ils ont reçu des lois chacun selon son mérite: et en effet, il n'aurait pas été juste qu'à ceux qui tant de fois avaient commis un parjure, rompu la paix et pris l'initiative de la guerre contre Rome, fût garanti le même statut qu'aux peuples loyaux.

UNE RHÉTORIQUE CONVENTIONNELLE?

On pourrait donc, de prime abord, retenir seulement –et ce serait une erreur– le caractère conventionnel du morceau, qui se lit dans l'imprécision de la mention des «peuples» et dans un vocabulaire tournant autour des notions de *uirtus*, de *pax* et de *bellum*, de *fides* et de *iustitia*, tout cela enveloppé dans une rhétorique dont les auteurs latins nous fournissent maint exemple. Les mots utilisés, cependant, sont forts sous la plume d'un Romain; et d'autre part, on ne peut tirer un trait sur la dimension rhétorique de ces phrases. La première se plie à un rythme ternaire du meilleur effet: *quidam, quidam, quidam*, le dernier membre étant composé en rythme binaire: *se... addixerunt et... arma tulerunt*. La deuxième, logiquement reliée à la première par *itaque*, ménage une transition toute de brièveté et de concision, car elle n'est composée que du verbe (*acceperunt*), du complément d'objet direct (*leges*, placé en tête), et de la précision *pro suo quisque merito*¹. La troisième combine le caractère lapidaire et le long cours de l'expression, avec la structure binaire *qui... rupere pacem ac bellum intulere*; on y remarque les deux formes de 3^{ème} personne du pluriel de parfait en *-ere* et, même si l'on sait que ces formes, contrairement à ce que laissent entendre les grammaires latines scolaires, ne sont pas du tout d'emploi plus rare que les formes en *-erunt*, on est bien obligé d'y reconnaître pourtant une certaine recherche. Une autre antithèse frappante de cette dernière phrase est celle qui oppose, en fonction du caractère *iustum* des conséquences entraînées quant au traitement dont ils ont fait l'objet, les *populi fideles*², en deux mots, et *hi qui totiens amisso periurio rupere pacem ac bellum intulere Romanis*, en un segment de phrase beaucoup plus long. On pourrait souligner aussi le caractère structurant de la série des sept verbes à la 3^{ème} personne du pluriel du parfait, cinq en *-erunt*, les deux derniers en *-ere*, avec le souci de varier les constructions: dans la première phrase, il y en a quatre, dont le deuxième seul est suivi de son complément, les trois autres terminant une séquence; le cinquième est encore en position finale, dans la deuxième phrase; mais les deux de la dernière phrase, *rupere* et *intulere*, sont en position pénultième. Tout cela donne à l'ensemble un ton à la fois oratoire,

1. *Pro merito* avec un déterminatif de possession n'est pas très fréquent. Outre cette occurrence chez Siculus, on peut citer Tite-Live 10, 44, 3: «In conspectu duorum exercituum (...) Caruilius suos pro cuiusque merito laudauit donauitque», «Sous le regard des deux armées, (...) Caruilius félicita et récompensa les siens selon le mérite de chacun»; Apulée, *Floridae* 15: *exercitamenta, quot partes animi, quot uices uitae, quae diis manibus pro merito suo cuique tormenta uel praemia*.

2. On peut observer que cette expression n'est pas très fréquente; on la voit chez Cicéron, *Verr.* 2, 3, 67: *Ac primum de Agyrinensi populo fideli et inlustri breuiter cognoscite*; cf., mais c'est dit autrement, 2, 4, 122: *propter diuturnam pacem fidelitatemque populi Syracusani*.

sententieux et implacable. Mais la rhétorique est-elle conventionnelle, ou a-t-elle quelque chose à dire ici? Misons sur la seconde hypothèse, et posons que la rhétorique est ici au service d'un exposé d'ordre historique, ou politique, ou plutôt idéologique.

Le texte paraît différencier, dans leur rapport à la puissance romaine, trois types de *populi*, ou plutôt trois types de comportement des *populi*. Il y a d'abord les adversaires enragés, impénitents, irréconciliables et jusqu'aboutistes: ceux dont l'attitude est bien caractérisée par les deux mots *bella* (au pluriel) et surtout *pertinaciter*³. Ce sont, dit l'adverbe, des obstinés. Le sort final de ces gens qui n'ont jamais imaginé de traiter avec Rome se déduit des lignes qui ont précédé les nôtres: le plus dur statut leur a été imposé, même si ce n'est pas redit dans notre phrase. Le deuxième groupe de *populi* est formé par ceux qui, en guerre contre Rome, ont rapidement compris à qui ils avaient affaire et se sont inclinés avec les honneurs, sans plus jamais tenter quoi que ce soit contre le vainqueur. Le troisième groupe est celui des peuples qui se sont montrés coopérants, on n'ose dire collaborateurs, allant jusqu'à se mettre au service de Rome en lui apportant leurs ressources dans les guerres qu'elle menait. Ceux-là, naturellement, ont été mieux traités.

Les valeurs de Rome sont la *uirtus*, la *fides* et la *iustitia*. Elles s'exercent à l'égard des deux dernières catégories de *populi*. La première de ces trois catégories, bien sûr, ceux qui *pertinaciter aduersus Romanos bella gesserunt*, a durement éprouvé la *uirtus* romaine, il est inutile à l'auteur de le dire. Les *populi* d'abord en guerre, ensuite en paix à l'égard de Rome, ont aussi expérimenté cette *uirtus*, mais, comme la troisième catégorie, ils ont ensuite eu droit, suggère le texte, à un *foedus* dont le nom relève de la même racine que la *fides*, à charge pour eux de respecter cette *fides* en ce qui les concernait. Le

3. On observe que l'expression *bellum pertinaciter gerere* ne présente qu'une autre occurrence, chez Tite-Live 28, 39, 2, où elle est d'ailleurs appliquée non pas à des ennemis de Rome, mais aux Romains eux-mêmes que l'ambassade de Sagonte loue de leur opiniâtreté à soutenir la guerre contre les Carthaginois: *Tum Saguntinorum legatos in senatum introduxit. Ex eis maximus natu: «Etsi nihil ultra malorum est, patres conscripti, quam quod passi sumus ut ad ultimum fidem uobis praestaremus, tamen ea uestra merita imperatorumque uestrorum erga nos fuerunt ut nos cladium nostrarum non paeniteat. Bellum propter nos suscepistis; susceptum quartum decimum annum tam pertinaciter geritis ut saepe ad ultimum discrimen et ipsi ueneritis et populum Carthaginiensem adduxeritis», «Alors il [= Scipion] introduisit au sénat les ambassadeurs de Sagonte. Le plus âgé d'entre eux parla ainsi: 'Quoique aucun malheur ne dépasse, Pères Conscrits, ce que nous avons souffert pour montrer jusqu'au bout notre loyauté envers vous, tels ont pourtant été les services que vous et vos généraux nous avez rendus que nous ne regrettons pas les désastres que nous avons subis. Pour nous, vous avez entrepris la guerre, et, l'ayant entreprise, vous la faites depuis treize ans avec tant d'opiniâtreté que, souvent, c'est à la situation la plus critique que vous êtes arrivés vous-mêmes ou que vous avez amené le peuple Carthaginois.'*

iustum, qui renvoie au *ius* et non à l'*aequitas*⁴, règle les données du *foedus*. Voilà un résumé suggestif de la politique étrangère romaine telle qu'on la voit s'exprimer en toutes les pages de son histoire; et l'on pourrait appliquer à Siculus Flaccus ce que Servius⁵ dira de Virgile: *Sed Vergilius amat aliud agens exire in laudes populi Romani*, «Mais Virgile aime, quand il traite d'un sujet, à en sortir pour aborder la gloire du peuple romain».

Fides et *iustitia* sont deux mots souvent réunis, surtout chez Cicéron. C'est la *fides* qui est le socle de la *iustitia*: *Fundamentum autem est iustitiae fides, id est dictorum conuentorumque constantia et ueritas*, «Le principe fondamental de la justice est la loyauté, c'est-à-dire la sincérité du langage et le maintien des engagements pris»⁶. Cela joue dans le domaine de la guerre, comme le dit encore Cicéron⁷: «Quare suscipienda quidem bella sunt ob eam causam, ut sine iniuria in pace uiuatur, parta autem uictoria conseruandi i qui non crudeles in bello, non inmanes fuerunt, ut maiores nostri Tusculanos, Aequos, Volscos, Sabinos, Hernicos in ciuitatem etiam acceperunt, at Karthaginem et Numantiam funditus sustulerunt», «C'est donc pour vivre en paix sans injustice qu'il faut entreprendre une guerre et, une fois la victoire acquise, on doit laisser vivre les adversaires qui, pendant la durée de la guerre, n'ont pas montré de cruauté ni offensé l'humanité; c'est ainsi que nos ancêtres ont même admis dans le droit de cité les gens de Tusculum, les Êques, les Volsques, les Sabins, les Herniques, tandis qu'ils ont entièrement rasé Carthage et Numance.» Et quelques lignes plus loin: «In quo tantopere apud nostros iustitia culta est, ut ii qui ciuitates aut nationes deuictas bello in fidem recepissent earum patroni essent more maiorum», «Cette forme de la justice a été en si grand honneur parmi les nôtres que des cités ou des nations vaincues sont devenues, selon la coutume de nos ancêtres, les clientes de leurs propres vainqueurs». Ces idées cicéroniennes sont sous-jacentes à l'exposé de Siculus Flaccus.

Les idées, donc, et les mots qui les expriment, ont quelque chance de remonter à des origines mentales et culturelles identifiables dans le patrimoine

4. Comme le soulignera le Servius Danielis, *Én.* 2, 426: «*Iustum*» secundum leges uel aliqua ratione constrictum, «*aequum*» iuxta naturam accipiunt, «*Iustum* doit être compris 'lié selon les lois ou par quelque règle', *aequum* 'd'après la nature'». Dans le même sens, l'authentique Servius écrivait (*Én.* 1, 65): *Omne enim quod contra inimicos petimus iustum est*, «Tout ce que nous cherchons à obtenir contre des ennemis est juste.» Il y a de *iustum* un seul autre emploi chez Siculus, p. 115 l. 4: «*Quod si ui tempestatum riui torrentes subito alueum cursumque mutant, iustum, ut nostra fert opinio, erit ut aluei ueteris fines suos quisque obtineat*», «Si la force des intempéries fait changer tout à coup le lit et le cours d'un torrent, il sera juste, selon notre opinion, que chacun conserve comme siennes les limites de l'ancien lit.» Force reste à la «loi», éventuellement au détriment de l'humanité.

5. *Commentaire sur l'Énéide* 1, 21.

6. CICÉRON, *De officiis* 1, 7, 23.

7. *De officiis* 1, 11, 33.

de la mémoire romaine. Une enquête dans ces origines est susceptible de faire ressortir les textes fondateurs et les allusions que recouvre ce passage du *De condicionibus agrorum*.

EXPERIRI VIRTUTEM: LES GAULOIS?

La recherche montre que l'expression *experiri uirtutem* n'est finalement pas aussi fréquente en latin qu'on ne l'aurait peut-être cru spontanément. On la trouve, certes, dans la *Rhétorique à Herennius*, où il s'agit de «faire l'expérience de la vertu la plus remarquable»⁸. On la trouve aussi chez Quinte-Curce, dans un discours que cet historien fait tenir par Darius à ses familiers⁹, et il est intéressant de noter que le verbe *experiri* y est complété par deux noms sur le même plan, *uirtutem* et *fidem*, ce qui rappelle certains modes d'expression de Sículus Flaccus dans la phrase que nous analysons. Rappelons encore, quoique la fonction syntaxique du mot *uirtus* par rapport à *experiri* y soit différente, une citation d'Ennius faite par Cicéron dans le *De officiis*, avec l'exhortation *uirtute experiamur*, «cherchons à éprouver par la valeur»¹⁰ la vérité de telle ou telle supposition. Mais, s'il s'agit de «faire l'épreuve de la bravoure romaine», ce qui est exactement ce dont parle Sículus Flaccus, on ne voit qu'un texte à rapprocher, et c'est un texte du livre V de Tite-Live à propos des Gaulois de 390.

8. *Ad Her.* 3, 6: *ut uirtutem possimus egregiam experiri...*, «pour que nous puissions faire l'expérience de la valeur la plus remarquable...»

9. Quinte-Curce 5, 8, 7: «Darius s'écarta un peu de la route militaire, en faisant marcher en avant les valets et les gardiens des bagages. Ensuite, convoquant son conseil: 'Si la fortune, leur dit-il, m'avait associé à des lâches, préférant la vie, quelle qu'elle puisse être, à une mort honorable, je me tairais, au lieu de m'épuiser en vains discours. Mais je n'ai mis qu'à une trop sûre épreuve votre courage et votre dévouement, et je dois bien plutôt m'efforcer de (*Sed maiore quam uellem documento et uirtutem uestram et fidem expertus magis etiam coniti debeo ut...*) me rendre digne de pareils amis, que de mettre en doute si vous êtes encore semblables à vous-mêmes. Parmi tant de milliers d'hommes qui m'obéissaient, deux fois vaincu, deux fois réduit à fuir, vous seuls m'avez suivi (...)

10. CICÉRON, *De officiis* 1, 12, 38: *Vosne uelit an me regnare era quidue ferat Fors / Virtute experiamur, et hoc simul accipe dictum: / Quorum uirtuti belli fortuna pepercit, / Eorundem me libertati parcere certum est*, «Si c'est à vous ou à moi que la Fortune notre maîtresse veut donner le règne, ou ce qu'elle doit nous apporter, éprouvons-le par la valeur. Et reçois en même temps de moi cette parole: Ceux dont la fortune de la guerre a épargné la valeur, ceux-là, j'épargne leur liberté, c'est chose certaine», ce qui est une citation d'Ennius, *Annales (The Annals of Q. Ennius)*, éd. O. SKUTSCH, 1985), livre 6, vers 187. Mais la *uirtus* est ici le moyen à employer pour chercher à savoir quel est celui des deux partis qui doit avoir la faveur de la Fortune; il s'agit d'éprouver (*experiri*) les desseins de la Fortune «par la bravoure» (*uirtute*), non pas d'éprouver la bravoure (*uirtutem*) de l'un ou de l'autre des deux partis.

Comme ils ont tout brûlé à Rome, dit Tite-Live, et que le blé est parti dans l'incendie, les voilà fort dépourvus: une partie de leurs troupes reste donc à Rome pour le siège du Capitole, une autre partie s'en va dans la campagne avoisinante pour chercher des vivres; mais «*Proficiscentes Gallos ab urbe ad Romanam experiendam uirtutem fortuna ipsa Ardeam ubi Camillus exsulabat duxit*», «La fortune elle-même conduisit à Ardée, pour leur faire éprouver la valeur romaine, ceux des Gaulois qui partirent de Rome; Ardée était le lieu d'exil de Camille»¹¹. De fait, Camille va mobiliser contre les Gaulois les énergies des gens d'Ardée, et dans sa personne ce sera bien la *uirtus Romana* dont les Gaulois feront l'expérience, à leurs dépens.

Même dans les revers de fortune les plus extrêmes se maintient la *Romana uirtus* et l'ennemi en fait toujours l'expérience. Il n'est pas impossible, donc, étant donné la similitude des termes, que ce soit à ces Gaulois que pense Sículus puisqu'il reprend exactement l'expression livienne (et comment imaginer qu'il pourrait ne pas connaître Tite-Live?). Ajoutons que non seulement ces Gaulois de la mémorable invasion, mais plus récemment ceux de Transalpine, dans les guerres menées par César, ont «fait l'expérience de la valeur romaine» et ont ensuite toujours «préservé la paix»¹², ce que l'empereur Claude, en un discours fameux¹³, saura reconnaître: *Ac tamen, si cuncta bella recenseas, nullum breuiore spatio quam aduersus Gallos confectum: continua inde ac fida pax*, «Et cependant rappelons-nous toutes les guerres; aucune ne fut plus promptement terminée que celle des Gaulois, et rien n'a depuis altéré la paix». Les Gaulois semblent donc être doublement présents sous la phrase de Sículus Flaccus, une fois grâce à une réminiscence de Tite-Live, une autre fois par un souvenir de Claude, qu'il soit tiré de Tacite (car Sículus est de toute façon postérieur à cet historien), ou du texte même de son discours tel qu'on le connaît par les Tables claudiennes de Lyon: «*In qua si quis hoc intuetur, quod bello per decem annos exercuerunt Diuom iulium, idem opponat centum annorum immobilem fidem obsequiumque multis trepidis rebus nostris plus quam expertum. Illi patri meo Druso Germaniam subigenti tutam quiete sua securamque a tergo pacem praestiterunt*», «En cette affaire, si l'on considère que, par la guerre, pendant dix ans, ils ont donné du mal au divin Jules, qu'on oppose à cela cent ans d'une fidélité immuable et une obéissance plus qu'éprouvée dans maintes situations critiques pour nous. Ce sont eux qui, lorsque mon père Drusus soumettait

11. TITE-LIVE 5, 43, 6.

12. Étant posé que l'expression *seruare pacem* est assez fréquente et se rencontre assez souvent, par exemple, chez Tite-Live; ainsi, à propos des habitants d'Ardée, dont la cité, perturbée par une discorde civile consécutive à une affaire de mariage opposant des patriciens et des plébéiens, «ne peut plus jouir de la paix qu'elle a eu le bon esprit de maintenir avec Rome» (*Frui namque pace optimo consilio cum populo Romano seruata per intestina arma non licuit*, 4, 9, 2).

13. TACITE, *Annales* 11, 24.

la Germanie, lui assurèrent sur ses arrières, garantie par leur calme, la sécurité de la paix». Bref, on peut se demander, en toute logique, si le segment de phrase *quidam experti uirtutem eorum seruaauerunt pacem*, chez Siculus, ne renverrait pas à l'une des grandes catégories d'ennemis assumées par la mémoire collective romaine, les Gaulois, dont la destinée finale manifeste au surplus la capacité d'intégration de Rome, bien affirmée par la tradition dès les débuts romuléens¹⁴.

RVMPERE PACEM: LES CARTHAGINOIS?

L'expression *rumpere pacem* n'est pas non plus très fréquente dans la littérature latine classique¹⁵ si l'on s'en tient aux mots précis qui la composent¹⁶. Elle apparaît, sous la forme de l'ablatif absolu *pace rupta*, au v. 416 de l'*Hercule furieux* de Sénèque¹⁷. Elle se lisait auparavant dans un passage de l'*Énéide* de Virgile où, vers la fin de l'épopée (chant XII), on voit les serments réciproques de Latinus et d'Énée avant le combat singulier décisif qui va opposer le chef Troyen à Turnus. Le premier, Énée a juré de respecter la décision qu'imposera l'issue de ce combat. Vient alors Latinus (ici, v. 200-202): *Tango aras, medios ignis et numina testor: / nulla dies pacem hanc Italis nec foedera rumpet, /*

14. Cf., dans le même discours de Claude tel que le rapporte TACITE, *loc. cit.*: *At conditor nostri Romulus tantum sapientia ualuit ut plerosque populos eodem die hostis, dein ciuis habuerit*, «Car, chez Romulus notre fondateur, la sagesse a été si grande et si forte que de nombreux peuples ont été pour lui, en un seul et même jour, des ennemis, puis des concitoyens.»

15. On en trouvera des occurrences dans la littérature tardive: AURÉLIUS VICTOR, *Liber de Caesaribus* 41, 8: *Itaque sexennio post rupta pace apud Thracas Licinius pulsus Chalcedona concessit*; Eutrope, *Bréviaire* 6, 6, 2: *Mithridates pace rupta Bithyniam et Asiam rursus uoluit inuadere*; 7, 6, 1: *Interim Pompeius pacem rupit et, nauali proelio uictus, fugiens ad Asiam interfectus est*.

16. Car on peut certes trouver des expressions de composition voisine. *Rumpere foedus*, «rompre un traité», est bien attesté. *Pactum rumpere* est chez Aulu-Gelle 20, 1, 54. Avec *abrumpere*, on a *abrumpere pacem* chez TACITE, *Annales* 15, 2: «Prohibent Romani et pacem numquam ipsis prospere lacessitam nunc quoque in exitium suum abrumpunt». Chez le même TACITE, *Annales* 2, 13, 1, on a, sur le modèle de «*rumpere pacem*, les *ruptores pacis*: Nocte coepta egressus augurali per occulta et uigilibus ignara, comite uno, contextus umeros ferina pelle, adit castrorum uias, adsistit tabernaculis fruitur que fama sui, cum hic nobilitatem ducis, decorem alius, plurimi patientiam comitatem, per seria per iocos eundem animum laudibus ferrent reddendamque gratiam in acie faterentur, simul perfidos et ruptores pacis ultioni et gloriae mactandos». Il est possible, aussi, de rompre la *fides pacis*; ainsi lit-on chez TITE-LIVE 24, 29, 5: «Quae cum essent nuntiata Marcello, legatos extemplo Syracusas misit qui pacis fidem ruptam esse dicerent nec belli defuturam umquam causam, nisi Hippocrates atque Epicydes non ab Syracusis modo, sed tota procul Sicilia ablegarentur».

17. *Haut equidem horruï, / cum pace rupta bellicus muros fragor / circumsonaret, perituli intrepide omnia*, «Je n'ai pas ressenti d'effroi, lorsque, après la rupture de la paix, le fracas de la guerre retentissait autour des murailles, j'ai tout supporté sans trembler».

quo res cumque cadent, «Je touche les autels, j'en atteste les feux et les dieux qui sont au milieu de nous: nul jour ne rompra du côté italien cette paix et ces traités, quoi qu'il advienne». De fait, les engagements seront respectés, la défaite de Turnus ne conduira pas les Latins à «rompre la paix» en attaquant les Troyens. Venons-en à la troisième et dernière occurrence de l'expression *rumpere pacem* dans la littérature latine classique. Elle figure chez Silius Italicus (26-101 ap. J.-C.), au v. 11 du chant I des *Punica*, c'est-à-dire au tout début du poème, ce qui lui donne un relief particulier. «Trois fois malheureux dans les combats», écrit le poète, «les généraux Sidoniens rompèrent le traité juré sur l'autel de Jupiter et leurs conventions avec le sénat, et leur glaive impie, trois fois, les entraîna à rompre témérairement la paix, objet de tous les vœux»,

Ter Marte sinistro
iuratumque Ioui foedus conuentaue patrum
Sidonii fregere duces, atque impius ensis
ter placitam suasit temerando rumpere pacem.

Il y a ici une double correspondance avec le texte de Siculus: d'une part, de *rumpere* (infinitif présent) *pacem* avec *rupere* (indicatif parfait) *pacem*; d'autre part, de *ter*¹⁸, «trois fois», avec *totiens*, «tant de fois». Mais il s'agit, chez Silius, du Carthaginois, autre ennemi traditionnel de Rome à côté du Gaulois; et la rupture de la paix, de la part des chefs carthaginois, est mise en rapport avec l'impiété (dans *impius ensis*), ce qui peut se comparer avec l'expression *admisso periurio*¹⁹ qui se lira chez Siculus. Il se pourrait donc que, personnalisant la catégorie des peuples parjures trop souvent agresseurs de Rome, on voie se dessiner en filigrane dans le texte de Siculus le portrait de l'adversaire carthaginois, même si la tournure du texte lui donne une valeur de représentation générale antithétique du *populus fidelis*.

LE SUBSTRAT VIRGILIEN

Quoi qu'il en soit des correspondances textuelles que nous avons mises en valeur jusqu'ici, il en est une encore que nous soulignerons maintenant, parce qu'elle est irréfutable et de beaucoup la plus importante. Il s'agit d'un passage

18. Dont se souvient Servius, *Én.* 1, 14: *et bene 'studiis', non 'studio', quia ter rebellauit contra populum Romanum.* (Il s'agit de Carthage).

19. Quant à l'expression *admittere periuria*, on ne la retrouve que chez OVIDE, *Métamorphoses* 14, 91-92: *Quippe deum genitor, fraudem et periuria quondam / Cercopum exosus gentisque admissa dolosae, / in deforme uiros animal mutauit...*, «Jadis le père des dieux, révolté de la mauvaise foi et des parjures des Cercopes, voulant punir les crimes d'un peuple si perfide, les changea en animaux difformes...»

virgilien, dans le chant VII de l'*Énéide*. Après les six premiers chants qui constituaient une Odyssée des Troyens et culminaient dans les révélations du chant VI, commence au chant VII le récit de leur installation en l'Italie. Assurés par un prodige qu'ils ont touché à la terre promise (v. 107 sq.), ils entreprennent d'entrer en rapports avec le roi Latinus (v. 148 sq.) et sont finalement reçus dans le palais du roi (v. 170 sq.), ce qui entraîne des échanges de discours (v. 192 sq.) au terme desquels Latinus acceptera de les recevoir sur ses terres et offrira à Énée de devenir son gendre. Mais, aux premières paroles du roi Latinus, la réponse est apportée (v. 212-248) par Ilionée, membre de l'ambassade de cent hommes envoyée par Énée auprès de Latinus. Il rappelle l'antique fortune troyenne, suivie de la chute, et l'origine divine d'Énée. Il dit que le peuple qui accordera une terre aux Troyens n'aura pas à le regretter (*nec... pigebit*, v. 233), parce qu'ils seront reconnaissants et parce qu'ils furent puissants. Et il le dit dans les termes que voici (v. 234-238):

Fata per Aenaeae iuro dextramque potentem,
siue fide seu quis bello est expertus et armis:
multi nos populi, multae (ne temne, quod ultro
praeferimus manibus uitas ac uerba precantia)
et petiere sibi et uoluerunt adiungere gentes.

«Je le jure par les destins d'Énée, par sa dextre puissante, qu'on l'ait éprouvée dans l'alliance ou dans la guerre et dans les armes, beaucoup de peuples –ne va pas nous mépriser parce que nous avons choisi de paraître bandelettes aux mains et prières sur les lèvres–, bien des nations nous ont sollicités et ont voulu nous associer à leur sort» (trad. J. Perret, CUF).

Ce qui saute aux yeux, c'est que dans l'espace de cinq vers, et plus précisément concentrés en trois de ces vers (les v. 235, 236 et 238), apparaissent six des termes que l'on identifie dans la phrase de Siculus Flaccus sur les rapports entre Rome et les différents *populi*. Ces termes sont, au v. 235, *fide*, *bello*, *expertus* et *armis*; au v. 236, *populi*; au v. 238, *adiungere*. Pour poser la correspondance de ce dernier mot avec un élément du texte de Siculus, il faut admettre l'hypothèse de l'apparat critique de Lachmann, *adiunxerunt*, au lieu de *addixerunt* de la tradition manuscrite; mais je crois précisément que la constatation qui est faite ici milite d'une manière définitive en faveur de cette correction; il faudra modifier en conséquence le texte latin et la traduction de la phrase de Siculus²⁰.

20. Lachmann avait certainement raison de proposer en appareil critique la conjecture *se adiunxerunt* («malim adiunxerunt», écrit-il p. 135 de son édition) au détriment de *se addixerunt* de la tradition manuscrite, même s'il ne l'a finalement pas introduite dans le texte qu'il a édité. *Addicere* est en effet un mot très fort: il s'agit d'«adjuger» au créancier la personne du débiteur. Un *addictus* devient donc comme un *seruus*; Martianus Capella s'en souvient

Tous ces termes tournent autour d'un «lui», qui est Énée, et d'un «nous», les Troyens. D'Énée, tout un chacun (*quis*) a pu éprouver «la droite puissante»; des Troyens, nombreux sont les peuples qui ont souhaité l'alliance.

Siculus Flaccus réunit le «lui» et le «nous» pour en faire, par totalisation, un «eux» apparemment plus objectif, qui est «les Romains». À cette entité héritière aussi bien du «lui», Énée, que du «nous», les Troyens, il applique la somme des considérations virgiliennes de ces vers. Au lieu de parler comme Virgile de «ceux qui ont éprouvé la puissance du bras d'Énée soit dans la *fides*, soit dans

encore dans ses exemples sur la rhétorique: «Quod si concesso facto factique uocabulo licuisse sibi uel oportuisse facere dixerit, qualitas in causa uersatur, quae aut de re aut de actione congredditur: de re, utrum Miloni facere licuisset; de actione, an seruo uel addicto tribunus liceat appellare: an habere ignominioso liceat contionem, quae species qualitatis translatio nominatur (De nuptiis Philologiae et Mercurii 5, 446)». Sur ce qu'est un *addictus*, voir DAREMBERG et SAGLIO, art. *addictus* de G. Humbert. C'est «un débiteur dont l'attribution à son créancier a été juridiquement prononcée». Il a avoué sa dette, mais n'a pas payé dans les trente jours le montant de la condamnation; alors, saisi par le créancier, il est conduit devant le magistrat, qui prononce l'*addictio* au profit du créancier, lequel peut détenir l'*addictus*, à partir de ce moment, *in carcere priuato*. Après un nouveau délai de soixante jours, s'il n'a trouvé personne pour payer à sa place, l'*addictus* peut être tué par le créancier ou vendu en esclavage. On peut même, aux termes de la loi des XII Tables prise à la lettre, le couper en morceaux s'il y a plusieurs créanciers. Quand l'*addictus* est vendu, il devient esclave de droit et son patrimoine propriété du vendeur. On voit qu'au sens technique précis, *addicere* met en jeu deux individus (cf. TITE-LIVE 6, 27, 8: *Quod si sit animus plebi memor patrum libertatis, se nec addici quemquam ciuem Romanum ob creditam pecuniam passuros*, «Si le peuple garde en son cœur le souvenir du libre esprit de ses pères, il ne supportera pas qu'on adjuge un citoyen romain pour de l'argent prêté»), pas deux peuples, qu'il faudrait vraiment personnifier à l'extrême, tout en donnant à l'expression une valeur extrêmement figurée, pour sauver l'emploi de *addicere* dans la phrase de Siculus. Certes, l'emploi figuré (*se addicere* = «se dédier, se vouer, s'abandonner») est attesté: CICÉRON, *Pro Plancio* 39, 93, parle de son attachement au sénat en ces termes: *senatus, cui me semper addixi*, «le sénat, auquel je me suis toujours dévoué»; SÉNÈQUE, *ad Luc.* 71, 14, parle d'une *mens bebes et quae se corpori addixerit*..., «un esprit émoussé et qui s'est livré au corps»; de même, inversement, en 95, 43: *Omnia autem honesta fient, si honesto nos addixerimus*, «Tout deviendra un bien, si nous nous livrons au bien...»; on a aussi, avec un sens plus proche de la stricte signification d'origine, VIRGILE, *Énéide* 3, 652, où un Grec ancien compagnon d'Ulysse, demeuré au pays des Cyclopes, se précipite vers les bateaux troyens pour «se livrer» à leurs occupants quels qu'ils soient: *Omnia conlustrans hanc primum ad litora classem / conspexi uenientem. Huic me, quaecumque fuisset, / addixi: satis est gentem effugisse nefandam*, «Promenant partout mes regards, j'ai aperçu pour la première fois une flotte, la vôtre, qui venait à la côte. Je me suis livré à ses hommes, quels qu'ils dussent être. Il me suffirait d'avoir échappé à cette race abominable.» (trad. J. PERRET, CUF). Mais Siculus, dans toute la phrase que nous examinons, use de termes techniques rigoureusement entendus, ce qui paraît exclure une signification figurée de *se addicere* dans le contexte. Tout cela, indépendamment de la référence implicite de Siculus à l'*Énéide* 7, 238, milite contre *se addixerunt*, en faveur de *se adiunxerunt*.

le *bellum* et par les *arma*», il restructure et dédouble l'expression, introduisant la *uirtus* (qui est le substitut de *dextram potentem* du vers de Virgile) comme complément de *experti*, faisant glisser la *fides* dans le dernier élément de phrase, celui qui évoque la troisième catégorie de *populi*, après avoir réservé les *bella* pour la première. C'est aussi à la troisième catégorie, celle des peuples bien disposés (comme doivent l'être les gens de Latinus envers les Troyens) qu'il réserve le verbe *adiungere*. Si, chez Virgile, c'est de «la droite d'Énée» que l'on a pu faire l'expérience, chez Siculus c'est de la *uirtus* du peuple romain: le résultat est l'assimilation du peuple romain à Énée. Si, chez Virgile, nombreux sont les peuples qui ont voulu «s'adjoindre les Troyens» (*nos... sibi... uoluere adiungere*), Siculus renverse l'expression et montre des *populi* désireux de s'adjoindre eux-mêmes aux Romains; le résultat est l'assimilation des Romains aux Troyens. L'idée est, dans les deux cas, celle de la volonté des peuples étrangers, placés en face de Rome, de rechercher son alliance et même plus que son alliance: une assimilation, pourrait-on dire. Ce que Virgile sous-entendait puissamment par les paroles d'Ilionée, Siculus, se souvenant des vers de Virgile, l'exprime de façon directe. Mais, par ce clin d'œil en direction de son lecteur, forcément lecteur de Virgile et connaissant le texte par cœur puisqu'il est étudié dans toutes les écoles, Siculus replace la teneur de son exposé dans le fil de l'épopée fondatrice, porteuse des valeurs idéologiques qui sont restées celles de l'empire. Lorsque Virgile faisait parler Ilionée, il dressait un monument à la puissance romaine, invincible pour tous et sollicitée par chacun; c'était un monument poétique, reposant sur l'idée bien ancrée que Rome et les Troyens, par l'intermédiaire d'Énée, sont le même peuple; raison pour laquelle on peut parler de Rome en parlant des Troyens. Siculus Flaccus, se souvenant de ces vers, dépouille le message de ses ornements poétiques, il en garde les mots les plus évocateurs, il le rhabille des ornements de l'éloquence, mais il délivre exactement le même message que Virgile, et bien plus, il force l'esprit de son lecteur à renforcer le poids de son message idéologique d'auteur «gromatique» grâce à l'évocation immédiate, par le souvenir scolaire et culturel, de la source qui est la sienne.

CONCLUSIONS

Ma première conclusion, au terme de cette étude, sera pour suggérer d'accepter dans le texte de Siculus une modification du texte paléographiquement légère mais textuellement intéressante, en écrivant *se eis adiunxerunt* plutôt que *se eis addixerunt* à la fin de la première des phrases que nous avons considérées. Le texte dira alors: «Quidam enim populi pertinaciter aduersus Romanos bella gesserunt, quidam experti uirtutem eorum seruauerunt pacem, quidam cognita fide et iustitia eorum se eis *adiunxerunt* et frequenter aduersus hostes eorum arma tulerunt. Leges itaque pro suo quisque merito acceperunt: neque enim erat iustum ut his qui totiens admissio periurio rupere pacem ac bellum

intulere Romanis, idem praestari quod fidelibus populis», «Car certains peuples ont mené contre Rome des guerres opiniâtres, certains, ayant fait l'expérience de sa valeur, ont maintenu la paix, certains, ayant reconnu sa loyauté et sa justice, se *sont associés* à elle et ont fréquemment porté les armes contre ses ennemis. C'est pourquoi ils ont reçu des lois chacun selon son mérite: et en effet, il n'aurait pas été juste qu'à ceux qui tant de fois avaient commis un parjure, rompu la paix et pris l'initiative de la guerre contre Rome, fût garanti le même statut qu'aux peuples loyaux».

Ma deuxième réflexion consistera, c'est bien le moins, à souligner la contribution des gromatiques, par la voix de Siculus Flaccus, à la question posée dans le présent colloque: l'intérêt bien compris d'un peuple est d'accepter la dépendance plutôt que de vouloir résister à Rome, car la raison du plus fort est toujours la meilleure.

Une troisième considération appellera l'attention sur le fait que chez les *agrimensores*, les références à des textes historiques, littéraires et poétiques, citations voilées ou renvois entendus, pourraient être plus nombreuses qu'on ne le pense, même si elles ne sont pas toujours avouées ni patentes. Ces références ont une importance inversement proportionnelle à leur caractère allusif. Ici, les vers de Virgile placés en arrière-fond, aisément reconnaissables pour tout lecteur de l'époque, éclairent la signification du passage de Siculus en même temps qu'ils le rattachent à l'idéologie romaine telle qu'elle est exprimée dans le plus grand texte poétique de Rome, reconnu et proclamé comme tel²¹.

Le discours des gromatiques, surtout dans les traités élaborés et structurés que nous avons conservés, se construit donc sur toute une tradition idéologique et culturelle. Il acquiert par là une dimension littéraire qui n'est pas assez soulignée. Cela invite à s'interroger sur toutes ses composantes, non pas seulement sur les aspects techniques ou les renseignements historiques obviés; car des éléments fondamentaux du discours pourraient bien se trouver là où on ne les attendait pas, fût-ce même à l'extérieur de lui.

21. Par ailleurs, cette citation implicite ne peut que renvoyer aussi à un autre passage extrêmement connu de Virgile, celui où Anchise annonce les destinées de Rome (*Énéide* 6, 823-826): *Tu regere imperio populos, Romane, memento / (hae tibi erunt artes), pacisque imponere morem, / parcere subiectis et debellare superbos*. Tout cela invite à souligner (en la faisant porter ici sur une époque plus tardive, car Siculus doit certainement être daté de l'époque de la Tétrarchie) l'intérêt de la réflexion finale de l'article de J. PEYRAS, «Le vocabulaire militaire des arpenteurs latins du Haut-Empire», Actes du colloque international *Les Vocabulaires techniques des arpenteurs romains* (Besançon, 19-21 septembre 2002), éd. par D. CONSO, A. GONZALES et J.-Y. GUILLAUMIN, Besançon, PUFC, 2005, p. 148: «Pourquoi a-t-on ressenti le besoin de multiplier les traités à l'époque des Flaviens et des Antonins, alors que les grandes campagnes de limitation étaient achevées depuis longtemps, sinon parce que les questions qui se posaient alors n'étaient pas de nature technique, mais politique, sociale, culturelle, religieuse? Nous retrouvons ici un écho des questions et des avertissements de Tacite sur le destin de Rome, la guerre et la conquête ne se justifiant pas par elles-mêmes».

